

**Fiche de données de sécurité
selon UE 2015/830**

Date d'impression : 30.01.2017

Numéro de version 12

Révision: 09.11.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

• **1.1. Identificateur de produit**

• **Nom du produit: KLEIBERIT 308.0**

• **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (ménage).

• **Emploi de la substance / de la préparation** Colle / Adhésif

• **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

• **Producteur/fournisseur:**

KLEBCHEMIE
M.G.Becker GmbH & Co. KG
Max Becker Str. 4
D - 76356 Weingarten / Baden
Allemagne

KLEIBERIT CHIMIE
SARL
200 rue de Paris
F-67116 Reichstett
France

• **Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 (0) 7244 62-0
FAX: +49 (0) 7244 700-0

Téléphone: +49 7244 62 152
FAX: +49 7244 700 152

• **1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

Telefon: +49 (0) 7244 62 486 / Langue: anglais, allemand
atteint les jours ouvrables (lundi - vendredi) 08h00 - 16h00 Uhr (Central European Time - CET)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

• **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

• **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Repr. 1B H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **2.2. Éléments d'étiquetage**

• **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS05 GHS08

• **Mention d'avertissement** Danger

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

1-éthylpyrrolidine-2-one
2-diméthylaminoéthanol

• **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 30.01.2017

Numéro de version 12

Révision: 09.11.2016

Nom du produit: KLEIBERIT **308.0**

(suite de la page 1)

- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

- **Indications complémentaires:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

- **2.3. Autres dangers**

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds ou de formaldéhydes.

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** dispersion polymère a base aqueuse

- **Composants dangereux:**

| N° d'enregistrement | Identification / Classification GHS-CLP | % |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| CAS: 108-87-2 EINECS: 203-624-3 Reg.nr.: 01-2119556887-18-XXXX | méthylcyclohexane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336 | 5-10% |
| CAS: 2687-91-4 EINECS: 220-250-6 Reg.nr.: 01-2119472138-36-XXXX | 1-éthylpyrrolidine-2-one Repr. 1B, H360Df; Eye Dam. 1, H318 | ≤ 3,0% |
| CAS: 9038-95-3 | Poly(ethylene glycol-ran-propylene glycol) monobutyl ether Eye Irrit. 2, H319 | < 2,0% |
| CAS: 108-01-0 EINECS: 203-542-8 Reg.nr.: 01-2119492298-24-XXXX | 2-diméthylaminoéthanol Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 3, H331; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; STOT SE 3, H335 | < 2,0% |

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1. Description des premiers secours**

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **Après contact avec la peau:**

Rincer à l'eau chaude.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- **Après ingestion:** Demander immédiatement conseil à un médecin.

- **Indications destinées au médecin:**

- **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 30.01.2017

Numéro de version 12

Révision: 09.11.2016

Nom du produit: KLEIBERIT 308.0

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1. Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3. Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
- **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4. Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.
Encapsulage ou aspiration nécessaires.
Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé. (pas moins de 5 à 15 changements d'air par heure)
fibérisation : en cabine ventilée avec courant d'air laminaire
Éviter la formation d'aérosols.
Nettoyer les conduites avant déconnexion.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.
Respecter une bonne hygiène industrielle.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
N'envoyer l'air d'échappement au dehors qu'au moyen de collecteurs appropriés.
Éviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.
vérification, maintenance et nettoyage réguliers des équipements et machines
Refermer le conditionnement immédiatement après utilisation
Éviter tout contact avec la peau.
Essuyer immédiatement le produit répandu
Éviter la prise d'échantillonnage par immersion
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Dans l'espace réservé à la vapeur dans des systèmes clos, des traces de substances inflammables peuvent s'amasser. Pour cette raison, éloigner les sources d'inflammation.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 30.01.2017

Numéro de version 12

Révision: 09.11.2016

Nom du produit: KLEIBERIT 308.0

(suite de la page 3)

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Indications concernant le stockage commun: Respecter les réglementations nationales.

Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
DNEL
108-87-2 méthylcyclohexane

Dermique DNEL long terme 1,7 mg/kg (Mensch)

Inhalatoire DNEL courte 1354,6 mg/m³ (Mensch)DNEL long terme 64,3 mg/m³ (Mensch)
2687-91-4 1-éthylpyrrolidine-2-one
Dermique DNEL long terme 4,0 mg/kg (Mensch)
systemische EffekteInhalatoire DNEL courte 20,1 mg/m³ (Mensch)
lokale EffekteDNEL long terme 10,05 mg/m³ (Mensch)
lokale Effekte
PNEC
108-87-2 méthylcyclohexane

PNEC-eau douce 3,26 mg/l (x00)

PNEC-l'eau de mer 0,326 mg/l (x00)

PNEC-sédiments d'eau douce 0,088 mg/kg (x00)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,0088 mg/kg (x00)

PNEC-sol 0,0237 mg/kg (x00)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 338 mg/l (x00)

2687-91-4 1-éthylpyrrolidine-2-one

PNEC-eau douce 0,25 mg/l (x00)

PNEC-l'eau de mer 0,025 mg/l (x00)

PNEC-Periodische Freisetzung 1,0 mg/l (x00)

PNEC-sédiments d'eau douce 1,91 mg/kg (x00)

PNEC-L'eau de mer des sédiments 0,191 mg/kg (x00)

PNEC-sol 0,235 mg/kg (x00)

PNEC-usine de traitement des eaux usées 10,0 mg/l (x00)

| N° CAS | Désignation de la substance | Type | Valeur | Unité |
|--------|-----------------------------|------|--------|-------|
|--------|-----------------------------|------|--------|-------|

108-87-2 méthylcyclohexane
VME (France) Valeur à long terme: 1600 mg/m³, 400 ppmVL (Belgique) Valeur à long terme: 1633 mg/m³, 400 ppm

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 30.01.2017

Numéro de version 12

Révision: 09.11.2016

Nom du produit: KLEIBERIT **308.0**

(suite de la page 4)

VME (Suisse) Valeur momentanée: 3200 mg/m³, 800 ppm
 Valeur à long terme: 1600 mg/m³, 400 ppm

2687-91-4 1-éthylpyrrolidine-2-one

VME (Suisse) Valeur momentanée: 18,8 mg/m³, 4 ppm
 Valeur à long terme: 9,4 mg/m³, 2 ppm
 H SSc;

· 8.2. Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à:
 8 heures

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

· Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante:

· Protection des mains: Gants de protection

· Matériau des gants

A Caoutchouc nitrile - NBR: AlphaTec® (couche noyée non applicable)

B Polyéthylennylon: Barrier™ (0,062 mm)

· Temps de pénétration du matériau des gants

A: 240 - 480 min

C: ≥ 480 min

· Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Beige

· Odeur: Caractéristique

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: ca. 8,5

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

· Point d'éclair: 29 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température d'inflammation: 260 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa (methylcyclohexane)

· Densité à 20 °C: ca. 1 g/cm³

· Densité relative: Non déterminé.

· Densité de vapeur: Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 30.01.2017

Numéro de version 12

Révision: 09.11.2016

Nom du produit: KLEIBERIT 308.0
(suite de la page 5)

- **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Entièrement miscible
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.
- **Viscosité:**
 - Dynamique à 20 °C:** ca. 13000 mPas
 - Cinématique:** Méthode: Brookfield RVT
- **9.2. Autres informations** Non déterminé.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité** voir l'article 10.3
- **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

108-87-2 méthylcyclohexane

Oral LD₅₀ >2300 mg/kg (Ratte)
 Dermique LD₅₀ >2920 mg/kg (Kaninchen)
 Inhalatoire LC₅₀ /4 h >23,3 mg/l (Ratte)

2687-91-4 1-éthylpyrrolidine-2-one

Oral LD₅₀ 3200 mg/kg (Ratte)
 BASF
 Dermique LD₅₀ >2000 mg/kg (Ratte)
 OECD 402
 Inhalatoire LC₅₀ 5,2 mg/l (Ratte) (4 h)
 OECD 403

9038-95-3 Poly(ethylene glycol-ran-propylene glycol) monobutyl ether

Oral LD₅₀ >2000 mg/kg (Ratte)

108-01-0 2-diméthylaminoéthanol

Oral LD₅₀ 2000 mg/kg (Ratte)
 Dermique LD₅₀ >3000 mg/kg (rbt)
 Inhalatoire LC₅₀ /4 h 1182,7 ppm (Ratte)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 30.01.2017

Numéro de version 12

Révision: 09.11.2016

Nom du produit: KLEIBERIT **308.0**

(suite de la page 6)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Classification: toxique pour la reproduction DSD/DPD Cat.3, R 63; CLP Cat.2, H 361d
1-éthylpyrrolidin-2-one - CAS 2687-91-4: (EU) No 944/2013 (02.10.2013): Reprod.Tox. Cat. 1B, demande au plus tard 01 Janvier 2015
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1. Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
 - 108-87-2 méthylcyclohexane**
LC₅₀ 5 mg / l / 48h (Japan. Reiskärfpling - Oryzias latipes)
 - 2687-91-4 1-éthylpyrrolidine-2-one**
LC₅₀ 464-999 mg / l / 96h (Zebraabärbling - Danio rerio)
LC₅₀ >100 mg / l / 48h (Gemeiner Wasserfloh - Daphnia)
 - 9038-95-3 Poly(ethylene glycol-ran-propylene glycol) monobutyl ether**
LC₅₀ >1000 mg / l / 96h (Fisch)
- **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Nocif pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6. Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1. Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Remettre à la collecte des déchets toxiques ou apporter au dépôt pour déchets dangereux.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**
08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 30.01.2017

Numéro de version 12

Révision: 09.11.2016

Nom du produit: KLEIBERIT 308.0

(suite de la page 7)

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU
· ADR, IMDG, IATA UN1133
 - 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
· IMDG, IATA ADHESIVES
 - 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA
· Classe 3 Liquides inflammables.
· Étiquette 3
 - 14.4. Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA III
 - 14.5. Dangers pour l'environnement:
· Marine Pollutant: Non
 - 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Attention: Liquides inflammables.
 - No EMS: F-E,S-D
 - Stowage Category A
 - 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non affecté
-
- ADR
 - Remarques: Libérés des règlements l'ADR en cas de navires jusqu'à 450L (2.2.3.1.5 ADR/RID) // Substances visqueuses liquides, Point d'éclair ≥ 23 °C
-
- IMDG
 - Remarques: Pas dangereux (exception) dans des récipients jusqu'à 30L (2.3.2.5 IMDG) // Substances visqueuses liquides, Point d'éclair ≥ 23 °C
 - "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers
- Règlement EU

2687-91-4 1-éthylpyrrolidine-2-one: REACH, AnnexXVII, Nr.30
- Directive 2012/18/UE - Seveso-III:
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Keiner der Inhaltsstoffe ist enthalten.
- Catégorie SEVESO P5c ENTZÜNDBARE FLÜSSIGKEITEN
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- Prescriptions nationales:
- Indications sur les restrictions de travail:
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes en âge de procréer.
- (UE) VOC - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles (COV)
- VOC: [g/L] 103,9 g/l
- VOC: [masse-%] 10,39 %
- (CH) VOCV - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%] 7,89 %

(suite page 9)

F

Fiche de données de sécurité

selon UE 2015/830

Date d'impression : 30.01.2017

Numéro de version 12

Révision: 09.11.2016

Nom du produit: KLEIBERIT 308.0

(suite de la page 8)

- **15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Service établissant la fiche technique:** Sécurité & Environnement

- **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- MAL-Code: Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Regulation for the labeling concerning inhalation hazards, Denmark)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
- Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente -**